

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_102****TABLEAU DES EMPLOIS**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

La ville de Chatou a engagé sa mutation pour s'adapter aux évolutions du service public

(projet d'optimisation, travail en transversalité, modernisation de l'administration ...) et ainsi répondre aux attentes des usagers (dématérialisation, simplification des démarches administratives, accessibilité des services, nouvelle offre...).

L'enjeu de la Commune de Chatou est désormais de s'attacher à mesurer l'évolution possible des services en lien avec la transformation numérique de la société : attente de la population/impact sur les emplois.

Afin de permettre la nomination d'agents dont les compétences méritent d'être encouragées, récompensées, et de répondre aux besoins de la collectivité dans le cadre du mandat, il convient de créer, de transformer ou de supprimer des postes.

Les modifications :

Nb de postes	Fonction	Grade initial	Grade au 1er juin 2025
1	Responsable prévention	Technicien principal 1ère classe	Ingénieur
1	Chargé d'opération Voirie	Agent de maîtrise	Technicien
1	Technicien VRD Concessionnaire Éclairage Public	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise
2	Professeur du conservatoire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Professeur d'enseignement artistique

Les créations :

- 1 poste de Directeur de la Communication sur le cadre d'emploi d'attaché territorial affecté à la direction de la Communication
- 1 poste de chargé d'instruction sociale sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial affecté au CCAS
- 2 postes d'apprentis Auxiliaire de puériculture à compter de Septembre 2025 affectés dans les structures Petite Enfance

Les suppressions :

- Le poste d'agent d'accueil au CCAS est supprimé. Il est requalifié en chargé d'instruction sociale
- Le poste de Responsable de la communication éditoriale est supprimé. Il est requalifié en Directeur de la Communication.

DELIBERATION

Vu la loi n°84,53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 juin 2025,

Vu l'information donnée aux membres de la commission Ressources Humaines le 12 juin 2025,

Considérant l'évolution des services en lien avec la transformation numérique de la société,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les modifications suivantes du tableau des emplois :

Les modifications

Nb de postes	Fonction	Grade initial	Grade au 1er juin 2025
1	Responsable prévention	Technicien principal 1ère classe	Ingénieur
1	Chargé d'opération Voirie	Agent de maîtrise	Technicien
1	Technicien VRD Concessionnaire Éclairage Public	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise
2	Professeur du conservatoire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Professeur d'enseignement artistique

Les créations :

- 1 poste de Directeur de la Communication sur le cadre d'emploi d'attaché territorial affecté à la direction de la Communication
- 1 poste de chargé d'instruction sociale sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial affecté au CCAS
- 2 postes d'apprentis Auxiliaire de puériculture à compter de Septembre 2025 affectés dans les structures Petite Enfance

Les suppressions :

- Le poste d'agent d'accueil au CCAS est supprimé. Il est requalifié en chargé d'instruction sociale

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250620-DEL_2025_102-DE

- Le poste de Responsable de la communication éditoriale est supprimé. Il est requalifié en Directeur de la Communication.

Par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),
Abstention(s) :
Pierre GUILLET, José TOMAS

Publiée le : 23 juin 2025